

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 19 décembre 2008
(convocation du 8 décembre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MOGA Alain (à partir de 13 h 15)
M. CAZABONNE Alain à Mme DESSERTINE Laurence (à partir de 13 h 15)
M. CAZABONNE Didier à Mme. LIRE Marie Françoise
M. FAVROUL J.Pierre à M. LABARDIN Michel (à partir de 11 h 30)
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 11 h 40)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
Mme CAZALET A. Marie à M. BRON J. Charles (de 9 h 30 à 11 h)
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE J. Marc (jusqu'à 10 h 10)
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M. DAVID J. Louis (à partir de 10 h 50)
M. DELAUX Stéphan à Mme WALRICK ANNE (à partir de 12 h 50)
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme. DELATTRE Nathalie à M. GAUTE Jean-Michel

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 12 h 05)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DELAUX Stéphan (à partir de 12 h 05)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia Mme TOUTON Elisabeth (à partir de 12 h 50)
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel (à partir de 12 h 05)
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick
Mme LAURENT Wanda à M. LOTHaire Pierre (à partir de 12 h 45)
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max (à partir de 11 h 35)
M. PALAU J. Charles à M. SOLARI Joël (à partir de 13 h 20)
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Programme de travail multipartenarial 2009 - CUB - A'URBA
□ Subvention annuelle 2009 - décision - autorisation

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2007/048 du 19 janvier 2007, le Conseil de Communauté a autorisé la signature d'une nouvelle convention cadre avec l'agence Urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine (A'urba), qui définit les conditions de la participation financière de notre Etablissement Public sur la base du programme partenarial annuel.

Il convient donc aujourd'hui d'examiner :

- le projet de programme 2009 tel que présenté au Comité Technique de l'agence du 21 novembre dernier, ceci au regard de sa cohérence par rapport aux politiques communautaires

Celui-ci pourra ensuite connaître des évolutions selon les règles déjà validées par notre Etablissement Public.

- le montant de la subvention y afférent.

1° – les conditions d'élaboration du programme 2009 :

Le programme a été établi conformément à la méthode validée par les partenaires reposant sur :

- l'élaboration, pour chaque étude, d'une fiche traduisant les attentes communautaires,
- l'analyse de l'opportunité et de la charge de travail correspondante, dans le cadre d'une concertation avec l' A'urba et de comités techniques débouchant sur un accord de tous les partenaires autour d'objectifs communs.

2° – le contenu du programme 2009 :

Le programme 2009, se décline autour de onze missions thématiques dans lesquelles s'inscrivent les études mutualisées et/ou individualisées par partenaires.

1 – prospective et dynamiques métropolitaines

Ce volet intéresse particulièrement la CUB au titre :

- des évolutions démographiques, dont nous avons besoin pour le PLH, pour la révision du PLU, et les cohérences territoriales (urbanisme, aménagement, attractivité économique des territoires...).
- des déplacements dans l'espace girondin au titre de la cohérence territoriale (PDU, SCOT...).
- de la prise en compte des directives du Grenelle de l'environnement dans les projets de territoire.

2 – planification et stratégies territoriales

Ce volet, concerne les modifications et révisions du PLU et l'ensemble des études qui relèvent de ce document de planification, tant au niveau schéma de référence que des études territoriales et/ou réglementaires. Il concerne aussi le SCOT avec l'implication forte de la CUB dans sa révision.

3 – projets d'aménagement et qualité urbaine

Ce volet concerne les études pré opérationnelles et opérationnelles ainsi que les réflexions sur la qualité urbaine.

4 – espaces publics

Ce volet concerne principalement les réflexions relatives aux extensions du TCSP, le dossier Grenelle pour le tramway et le franchissement Jean-Jacques Bosc.

5 – environnement, ressources agricoles et naturelles, développement durable

Outre sa participation aux réflexions générales mutualisées (plan climat), la CUB est concernée particulièrement par la protection et la mise en valeur des espaces naturels (agglo nature).

6 – déplacements et inter modalités

Les points forts de ce secteur pour la CUB concernent le PDU (Plan de déplacement Urbain) et l'accompagnement, par des études adaptées du programme ambitieux de développement de la 3^{ème} phase du tramway et du TCSP de la CUB.

7 – économie et attractivité des territoires

Ce secteur en évolution entraîne un panel d'études générales en lien notamment avec l'incidence de la Loi de Modernisation et d' Economie et l'évolution de la fiscalité.

8 – cohésion urbaine et renouvellement des quartiers

Du fait de son nouveau positionnement dans le pilotage de la politique de la ville, la CUB peut solliciter l'A'urba sur des notes de fond en appui de la mise en œuvre de sa politique, particulièrement en 2009 sur l'évaluation des CUCS.

9 – habitat et évolutions sociales

Ce volet concerne principalement le PLH pour sa mise en œuvre et sa révision.

10 – observation et veille urbaine

6 thèmes récurrents qui permettent l'animation, l'alimentation des réflexions en tant que base d'aide à la décision : PLU, PLH, PDU...

- l'habitat
- l'immobilier et le foncier
- les déplacements
- l'évolution du développement urbain
- divers bases de données et mode d'occupation des sols.
- environnement et risques

11 – communication et valorisation des politiques publiques

La CUB peut s'appuyer en permanence sur la richesse du centre de documentation et les différentes publications, ce secteur concerne également l'assistance à la coopération internationale.

3°– les conditions d'adaptations éventuelles :

Cette programmation peut également être adaptée en fonction des urgences, de l'actualité des reports d'études ou des aléas de calendrier en s'assurant de la pertinence de la modification, de son adéquation avec la programmation générale et le respect de la subvention allouée pour l'année considérée (en substituant une étude à une autre).

Une évaluation annuelle doit être faite sur le programme écoulé.

A cet égard, les éléments de base de chaque fiche d'étude peuvent servir de base, quitte à être complétées ultérieurement pour préciser davantage les attentes des partenaires.

4 – Les modalités de financement du programme :

Par délibération n° 2007/048 du 19 janvier 2007, le Conseil de Communauté a autorisé la signature d'une nouvelle convention cadre avec l'agence Urbanisme Bordeaux Métropole

Aquitaine (A'urba), qui définit les conditions de la participation financière de notre Etablissement public.

Celle-ci prévoit notamment que l'attribution de la subvention annuelle de fonctionnement doit donner lieu à une convention particulière, soumise au vote du Conseil de Communauté.

Conformément au Plan à Moyen terme de l'A'urba, il vous est proposé d'arrêter une subvention de principe égale à la subvention 2008, augmentée des 2%, soit 4 663 000€, ceci afin d'être en capacité, sur la base de ce montant provisoire, d'assurer le premier versement dès janvier 2009, à hauteur de 1 000 000€

Une convention particulière arrêtant définitivement le montant de la subvention sera soumise ultérieurement au Conseil de Communauté après délibération du Conseil d'Administration de l'Agence arrêtant son budget 2009.

En conclusion, il est proposé :

- d'arrêter le programme 2009, tel que proposé tout en se réservant la possibilité de le faire évoluer en fonction des priorités conformément aux règles définies ci-dessus, dans le respect du montant de la subvention annuelle retenue au BP 2009.
- de procéder à une mise à jour intermédiaire en mai ou juin 2009.
- de retenir le principe d'un bilan annuel de l'avancement du programme partenarial fin 2009.
- de décider sur la base d'un montant de subvention 2009 provisoirement estimé à 4 663 000 € de verser à l'Aurba le 1^{er} versement de janvier 2009 à hauteur de 1 000 000 € conformément à la répartition prévue dans la convention cadre et par usage des crédits prévus au BP 2009, chap 65, article 6574, fonction 8241, CRB D600.
- de présenter à un prochain Conseil de Communauté la convention particulière arrêtant le programme et le budget définitif 2009 de l'A'urba après délibération de son Conseil d'Administration.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 JANVIER 2009

PUBLIÉ LE : 21 JANVIER 2009

M. MICHEL LABARDIN